

Petit Journal



« Tous les hôpitaux sont à l'intérieur d'un quartier de lune,
Rendre visite à un malade est le plus extraordinaire des voyages
qu'on puisse accomplir dans cette vie »

Christian BOBIN

« Les ruines du ciel »

Aide active à mourir...oui...mais ...

La convention citoyenne sur la fin de vie s'est tenue du 9 décembre au 2 avril 2023.

9 sessions pendant lesquelles 184 Françaises et Français tirés au sort se sont réunis pour débattre de la question posée par Madame Borne à savoir :

« Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? »

Appelons « un chat, un chat » : euthanasie : oui ou non ?

Le président de l'ADMD, Jonathan Denis (Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité), et la Docteure Claire Fourcade, présidente de la SFAP, sont venus exposer leurs points de vue. Difficilement conciliables....

Le professeur Régis Aubry, rapporteur du conseil consultatif national d'éthique, invité en 2019 dans le cadre de la formation continue de notre association, a longuement expliqué la loi Clayes-Léonetti, ce qu'est la sédation profonde et continue prévue par cette loi, ses conditions de mise en œuvre.

Le résultat de cette consultation semblait bien joué d'avance, et effectivement, c'est sans surprise que 75.5% des membres de la convention se sont prononcés en faveur d'une « aide active à mourir », 23.2% y étant opposés.

« Clap de fin »? Non, les membres de la convention de par leur dignité lors des débats, bien loin de la pauvreté et de la tristesse de certains débats parlementaires, de par leurs réflexions, de par leurs questionnement ont bien signifié qu'ils n'accordaient pas un blanc-seing aux pouvoirs publics en la matière et c'est bien là ce qu'il faut retenir de cette convention.

La convention se prononce en effet dans son rapport final en faveur du développement des soins palliatifs et de l'ouverture, sous conditions, du suicide assisté et de l'euthanasie.

Vous trouverez à l'intérieur de ce journal les constats du rapport remis au Chef de l'Etat.
(source : site vie-publique.fr)

Je vous souhaite un bel été,

Bien amicalement,

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Elles sont arrivées après les formations initiales de novembre 2022 et juin 2023 :

Aude BOURSIN (Gastro), Armelle THERY (Saint Antoine)

Corinne CHEYLAT JONCKHEERE (Les Bateliers)

Bienvenue aux nouveaux bénévoles qui ont intégré leur équipe avec succès!

Ils ont quitté l'association :

André VERCLYTTE (Avesnes), Paquita DESPREZ (Tourcoing), Florence LE BIGOT (Domicile), Pascale VAN NIEKERK (Loos-Haubourdin)

Que ce soit après de nombreuses années ou des durées moins longues, l'investissement auprès des personnes en fin de vie est le même, nous leur disons un grand MERCI et leur souhaitons une bonne continuation.

Formation continue - 2ème semestre 2023

Dates	Thème et objectifs	Intervenants
21 septembre	CONFERENCE DE RENTREE : Reconnaissance de la vulnérabilité vers une Ethique de la sollicitude	Agnès BRESSOLETTE Philosophe Clinicienne
13 Octobre	L'Ethique de l'accompagnement bénévole	Tanguy CHATEL
30 Novembre	Prendre le temps de gérer son temps	Guillaume BEYENS

Conférence de rentrée - 21 SEPTEMBRE 2023
« RECONNAISSANCE DE LA VULNERABILITE
VERS UNE ETHIQUE DE LA SOLLICITUDE »

Agnès BRESSOLETTE - Psychologue Clinicienne

Auteure de : « Nés vulnérables - Petites leçons de vie »

« Psychologue dans un service de soins palliatifs, l'auteure s'interroge de manière personnelle sur ce qui se vit dans ce lieu et ce temps d'avant la mort. Qu'est-ce qui fait qu'on y travaille et que soutient-on jusqu'au bout quand surgit la question du « à quoi bon » ? Travailler dans un service de soins palliatifs ne laisse pas indemne. Cela bouscule et fait découvrir combien nous sommes vulnérables et ce, depuis notre naissance.

Réfléchir sur notre vulnérabilité révèle des dimensions essentielles dans la structuration psychique de l'être humain. Nous avons besoin de soins, d'un environnement ouvert et contenant pour accueillir le chaos pulsionnel à l'oeuvre dans les moments de déréliction. Le fait de croire « quand même », de rêver, de se raconter des histoires où l'art sont des aides et des repères pour initier quelque chose avec ce qui nous tombe dessus.

Pour cela, il ne faut pas être seul. On découvre ce que représente la force d'un lien de confiance à l'autre, de la relation entre deux vulnérabilités partagées. Ainsi peut-on s'étonner et peut-être retrouver le contact avec ce qui est vivant en soi et qui ne demande qu'une chose : être enfin entendu. »

Encore un projet de la Commission Formation qui promet d'être très intéressant !

CONFERENCE - 2 MARS 2023

Nous sommes souvent désarmés face à la mort, en situation d'hébétude, incapables d'en rien dire et d'en rien faire. Le risque est grand d'être écrasés par elle, incapables d'en sortir et de reprendre goût à la vie et place dans la cité. Parfois, nous acceptons de recourir aux rites, car ils sont là pour réarmer celui ou celle qui est désarmé, pour redonner la parole à celui qui est aphone, pour « désaccabler » l'accablé. Comment? Grâce à ces gestes et ces paroles rituels qui sont d'autant plus « efficaces ».

La Commission Formation nous a proposé un bel échange ! Nous ont été présentés et expliqués les **différents rites des principales religions**.

L'évolution de notre société nous fait rencontrer, lors de notre bénévolat en soins palliatifs, des personnes et des familles d'autres horizons et de cultures différentes de la nôtre.

Connaître et comprendre éclaire les différences et permet une attention et un accompagnement plus justes.

Nous avons accueilli :

M. Guy BENSOUSSAN, Président de la Communauté Juive de Lille

M. Bruno CAZIN, Prêtre Catholique, Vicaire Général du diocèse de Lille, Médecin Hématologue, ancien Praticien Hospitalier au CHU de Lille

M. Abdelkarim MESOUARI, Président de l'Association Entente des Cultures qui gère la mosquée Al Wifaq de Mons-en-Baroeul.

M. Lobsang Momlam Tsering Nako, membre de la Communauté Tibétaine de France



Afin de compléter leur intervention, les bouddhistes nous ont envoyé ce complément sur la mort et les funérailles

La mort dans le bouddhisme :

La naissance et la mort sont deux instants qui marquent le début d'une série (la naissance), dans ce qu'il est convenu d'appeler une destinée de renaissance, et le passage (la mort) dans une autre destinée. Rappelons qu'il existe six voies ou catégories de renaissance parmi les dieux, les hommes, les animaux les esprits errants ou avides, les enfers et les « titans ». En aucun cas, on ne peut parler de réincarnation, car tout être vivant et conscient est par nature un assemblage de cinq agrégats qui inter-réagissent les uns sur les autres.

Ce que l'on nomme l'esprit ou la conscience est à la fois un continuum psychique individuel formé par la succession d'évènements liés à l'histoire de l'individu, et un assemblage impermanent et discontinu puisqu'il est soumis d'instant en instant à des conditions changeantes. Néanmoins, l'individu endosse la responsabilité de ses actes (karma) puisqu'il garde toujours la capacité d'être conscient, réfléchi et volontaire. Il doit assumer les conséquences de ses actes, jugés bons ou mauvais selon qu'ils sont favorables ou défavorables à l'Eveil. Bons ou mauvais, les actes produisent une énergie, un vouloir vivre ou non-vouloir vivre, induisant, un effet, une maturation.

Quand un individu meurt, il doit assumer les conséquences de ses actes dont l'énergie n'est pas éteinte. Celle-ci a besoin d'un nouveau lieu de naissance pour que les effets produits par les actes antérieurs parviennent à l'extinction. La mort est donc un passage ; elle est aussi l'instant où l'individu a la vision exacte de son existence et une juste appréciation du bien et du mal accomplis. Il s'oriente alors dans l'une des six voies de renaissance correspondantes. Seuls les grands pratiquants libérés des chaînes des renaissances au moment de la mort sont purifiés de tout karma résiduel et atteignent l'Eveil libérateur.

Funérailles :

Tout individu étant un assemblage de cinq agrégats, le premier étant lui-même constitué par quatre éléments (eau, air, terre, feu), les bouddhistes tibétains réservent à chacun les funérailles qui lui sont dues selon la catégorie à laquelle le rattache la manière dont il a vécu. Compte tenu de cela et de la notion de don de soi, y compris dans la mort, un rite funéraire est ordinairement pratiqué au Tibet, celui des funérailles célestes ou sépultures de l'Air (les funérailles de l'Eau - cadavre jeté à la rivière - sont rares). Elles consistent à exposer, face contre terre, le corps du défunt sur une aire réservée, dite « sacrée » puis, au son du dung-chen, les vautours et autres rapaces s'abattent sur la dépouille et s'en repaissent ; les ragyapa, officiants spécialisés dans ces rituels funéraires, rassemblent ensuite les restes, broient les os et font un mélange qui attire d'autres bêtes sauvages. La crémation est généralement réservée aux moines, lamas et maîtres spirituels, dont les cendres et reliques éventuelles sont ensuite placées dans un stûpa. Le rite de l'inhumation est très peu pratiqué (dans certaines régions, il serait même réservé aux criminels et aux cadavres porteurs de maladies contagieuses !).



LA FIN DE VIE A L'ETRANGER

L'EUTHANASIE EN BELGIQUE

- L'euthanasie a été légalisée en Belgique en 2002 sous condition de critères médicaux stricts.
- Depuis, les barrières législatives ont été largement ouvertes et l'euthanasie est devenue accessible pour les mineurs et les personnes touchées par des polyopathologies.
- En 10 ans, le nombre d'euthanasies a progressé de 9.6% par an en moyenne pour atteindre 2699 en 2021.
- La CEDH a condamné en 2022 les modalités de contrôle de l'euthanasie en Belgique, en estimant que la Commission de contrôle était défailante.

SITUATION AU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni est le pays précurseur pour les soins palliatifs. Son offre en matière fait référence.

- Malgré plusieurs faits d'actualité ayant relancé le débat au cours des dernières années, le Parlement Britannique n'a jamais souhaité légaliser le suicide assisté, ni l'euthanasie.

L'EUTHANASIE AUX PAYS BAS

- L'euthanasie a été légalisée aux Pays-Bas en 2002. Elle est accessible aux mineurs avec accord des parents.
- L'euthanasie représente actuellement 4.5% des décès, soit 7666 personnes en 2021. Ce record mondial a valu aux Pays Bas un rappel à l'ordre par le Comité des Droits de l'Homme à l'ONU.
- Le contrôle et les éventuelles sanctions sont extrêmement faibles. En 2019, seuls 10% des dossiers d'euthanasie ont pu être analysés par l'instance dans le cadre d'une délibération, 90% ayant fait l'objet d'un traitement automatisé par l'instance de contrôle.

L'EUTHANASIE AU CANADA

L'euthanasie et le suicide assisté ont été légalisés en 2016, avec des critères élargis en 2021.

- En 2021, 10 064 personnes ont été euthanasiées, contre 1 018 en 2016, soit une progression annuelle de 58%. Cette augmentation a valu au Canada un rappel à l'ordre de la part d'experts de l'ONU pour les droits de l'homme.
- Seuls 1.7% des médecins ont accepté de réaliser une euthanasie en 2021.

LE SUICIDE ASSISTE EN SUISSE

L'assistance au suicide profite d'une dérogation de la loi pénale qui permet de tolérer la pratique si elle est réalisée de manière « désintéressée » et sans mobile égoïste.

- Si l'intervention d'un médecin est nécessaire pour vérifier l'éligibilité et prescrire le produit létal, l'opération est encadrée par des associations en dehors du cadre médical. Toutefois, l'euthanasie demeure illégale : elle est condamnée de la même manière qu'un meurtre.
- En 2020, 1250 résidents suisses ont eu recours au suicide assisté (x 3.5 depuis 2010).
45 Français y ont eu recours sur la même année.

SUICIDE ASSISTE EN OREGON

- Le suicide assisté est légal en Orégon depuis 1997.
- Le médecin prescrit une « kill pill » que le patient est libre de se procurer et de s'administrer.
- 66% des établissements de fin de vie interdisaient à leur personnel de participer à un suicide assisté en 2021, comme le permet la loi.
- En 2022, 0,6% des décès en Oregon ont été dus à un suicide assisté (278 personnes)

L'Oregon a été suivi par 10 autres Etats Américains sur des modèles similaires.

L'euthanasie, considérée comme un meurtre, reste absolument interdite aux Etats Unis.

SUICIDE ASSISTE EN AUTRICHE

Le suicide assisté a été légalisé en 2021 et la loi est entrée en vigueur en janvier 2022, en parallèle d'une loi extrêmement volontariste en faveur des soins palliatifs.

- Outre les contrôles médicaux, la procédure doit être validée par un notaire qui s'assure du consentement libre et relate les circonstances de la demande du patient auprès de l'administration.

L'EUTHANASIE EN ESPAGNE

L'euthanasie a été légalisée en 2021.

- La loi prévoit un contrôle a priori par une commission qui désigne un médecin et un juriste en charge d'évaluer la demande.
- En 1 an, 200 personnes sont décédées des suites d'une procédure d'euthanasie.
- Le corps médical demeure très opposé à cette pratique, qui pour l'instant est très peu mise en œuvre.

SITUATION EN ALLEMAGNE

Trois projets de loi de légalisation d'une forme de suicide assisté sont aujourd'hui à l'ordre du jour du Parlement allemand.

Un cadre légal insuffisant

Le rapport remis au Chef de l'État à l'issue des neuf sessions de travail dresse deux constats majeurs :

- une inégalité d'accès à l'accompagnement de la fin de vie ;*
- une absence de réponses satisfaisantes face à certaines situations de fin de vie, notamment dans le cas de souffrances physiques ou psychiques réfractaires.*

Le rapport recommande le développement des soins palliatifs pour toutes et tous, et partout ». Cela passe par une couverture territoriale des besoins mais aussi par l'obligation pour les Ehpad d'avoir du personnel formé aux soins palliatifs.

À 75,6%, la Convention se positionne en faveur d'une aide active à mourir, considérant que le cadre légal en vigueur (loi Clayes-Leonetti de 2016) est insuffisant. Elle évoque par exemple la limite posée par la loi, dans l'état actuel, sur la pratique de la sédation profonde et continue.

Sur la question du suicide assisté ou de l'euthanasie, la Convention se prononce pour une mise en place conjointe des deux, considérant que choisir une des deux solutions ne répondrait pas à la diversité des situations rencontrées.

La Convention pose comme préalable que la volonté du patient soit entendue et respectée en prenant en compte sa capacité de discernement, qu'elle soit exprimée directement ou indirectement (par une personne de confiance).

La question de l'âge à partir duquel une aide à mourir est envisageable n'a pas été tranchée.

Concernant la question de la condition médicale des patients sont évoqués les critères d'incurabilité, de souffrance réfractaire et de souffrance physique.

Modalités de mise en œuvre

Les participants à la convention se sont entendus sur des modalités de mise en œuvre tout au long du parcours des patients en demande d'aide à mourir :

- une écoute de la demande ;*
- une évaluation du discernement de la personne aidée par un accompagnement médical et psychologique ;*
- une validation soumise à une procédure collégiale et pluridisciplinaire ;*
- une réalisation encadrée par le corps médical dans un lieu choisi par la personne et dans le respect de la clause de conscience des professionnels de santé ;*
- la mise en place d'une commission de suivi et de contrôle.*

Prenant acte des conclusions de la Convention citoyenne, le Chef de l'Etat a confié au Gouvernement la mission d'élaborer un projet de loi sur la fin de vie en France d'ici la fin de l'été.

COMMUNICATION

« Le Relais pour la Vie » les 10 et 11 juin 2023

« Le Relais pour la Vie » les 10 et 11 juin 2023 est un évènement organisé par la Ligue contre le cancer. Il rassemble, pendant 24 heures non stop, des équipes de marcheurs et de coureurs qui relèvent le défi de se relayer sur une piste qui leur est réservée.

Une fois encore, une bien belle journée !

Bénévoles Oméga Lille, amis, familles, 26 adultes et 2 enfants se sont retrouvés au CREPS de Wattignies sous un soleil éclatant : une équipe dynamique, enjouée comme toujours !

Au total : 140 tours.....

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine...

Merci à vous pour votre participation... c'était super !

Dominique



SOIREE GALETTE

Nous étions nombreux à cette soirée, les retrouvailles furent joyeuses et le buffet savoureux !

Cette soirée a été l'occasion de fêter la nouvelle année et d'accueillir les nouveaux bénévoles !



Soirée festive du jeudi 15 juin



Enfin notre soirée festive de détente!

Nous nous sommes retrouvés à l'Entrevue, restaurant d'application rattaché à l'école des déficients visuels.

Cette démarche avait du sens pour nous comme pour eux!!

Toute l'équipe s'est mise en quatre pour que nous y soyons bien et nous n'avons pas été déçus !

Nous avons pu prendre l'apéritif dehors, nous étions nombreux, le beau temps était de la partie, il faisait même chaud !!!



DATES A RETENIR POUR TOUS !

Le jeudi 21 septembre 2023 à 18 heures : Conférence de rentrée

«Reconnaissance de la vulnérabilité vers une Ethique de la sollicitude »

Par Agnès BRESSOLETTE (Psychologue Clinicienne)

La commission Communication nous prépare un joyeux spectacle :

le mercredi 29 novembre à la Chanterelle à Verlinghem.

Spectacle en 2 parties :

« OFFENBACH l'enchanteur »

« Fantaisie théâtrale »

Bar à huitres

On vous promet un bon moment !

Réservez dès à présent la date, nous vous donnerons plus d'info à la rentrée !



Nous vous souhaitons un très bel été reposant et ressourçant



ASP OMEGA –Lille
Site de Santelys - 351 rue Ambroise Paré
03.20.96.51.74 aspomégalille@gmail.com
59120 LOOS